

DNC À MADRID **AMAL BABA ALI**

# Le désespoir des familles espagnoles avec l'adoption marocaine

La décision du gouvernement marocain de faire barrage aux adoptions formulées par des parents étrangers, en durcissant les procédures administratives pour les parents adoptifs étrangers, est tombée comme un couperet dans plusieurs foyers espagnols. En effet, de nombreux couples espagnols recourent aux orphelinats marocains pour prendre sous leur aile un enfant abandonné ou orphelin. En 2011, elles étaient environ 254 familles, selon le quotidien *El País*, à avoir accueilli un enfant sous le régime de Kafala. Or, depuis quelques temps, ces couples ont relevé un certain attermoiement de la part de l'administration, à l'heure de la

conclusion du processus d'adoption. Ces familles se sont plaintes du fait que depuis l'arrivée des islamistes au pouvoir, les magistrats, qui statuent sur ces dossiers, ont commencé à traîner le pas à l'heure de rendre leur décision. Concrètement, 44 dossiers sont toujours en cours de traitement, souligne *El País*, et ce depuis le mois de mars dernier. La question fût amplement traitée par les médias ibériques et des reportages télévisés ont braqué leurs projecteurs sur le désarroi de ces candidats à l'adoption, lesquels craignent à présent que leurs re-

quêtes soient rejetées, à la lumière des nouvelles modifications. Celles-ci stipulent que désormais la tutelle soit accordée exclusivement aux candidats qui résident d'une manière permanente sur le territoire national, pour garantir le respect des conditions de la Kafala. Ce contrôle drastique de la part du ministère marocain de la Justice trouve son explication dans le fait que plusieurs familles espagnoles recourent aux tribunaux de leur pays pour modifier le statut légal de l'enfant et procéder au changement de filiation de l'enfant, pour

jouir d'une adoption plénière du mineur, et garantir à l'enfant ses droits en tant que citoyen espagnol. Cette pratique semble être le déclencheur du durcissement des adoptions internationales des mineurs. Le Maroc, par le biais de ses juges, a dénoncé la perte de tout contrôle ou suivi, sur les mineurs placés sous la tutelle de parents étrangers. Pour sa part, le ministère de la Justice espagnol a tenté de rassurer les familles concernées par les changements apportés par la nouvelle circulaire. Selon le département espagnol de la Justice, le

Maroc pourrait assouplir les dernières refontes, dans le cas des candidats espagnols, si les autorités espagnoles procèdent à une révision de la loi sur les adoptions et garantissent l'accomplissement des strictes conditions de la Kafala, à savoir le maintien de la filiation du mineur et le respect de ses croyances religieuses, entre autres. C'est la promesse faite par le ministre marocain de la Justice et des libertés, Mustapha Ramid à son homologue ibérique, Alberto Ruiz Gallardon, lors de la réunion de haut niveau tenue à Rabat le 3 octobre. En attendant un geste de la part du gouvernement espagnol, plusieurs familles gardent l'espoir d'accueillir prochainement le nouveau membre de la famille.